

COMMUNE DE CHAMARET (26) : APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

CETTE ETUDE S'INSCRIT DANS LE CADRE DU SDAGE DU BASSIN VERSANT DU LEZ. EN CE QUI CONCERNE LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT, TOUTES LES ZONES URBANISABLES SONT RACCORDEES AU RESEAU COLLECTIF A L'EXCEPTION DE LA PARTIE HAUTE (LES PIONES ET LES CHAMPS). CETTE ETUDE CONCERNE DONC UNE DIZAINE DE PARCELLES SITUEES DANS LA PARTIE HAUTE DE LA COMMUNE

Auteurs du document : GEOPLUS, AERMC

Obtenir le document : [Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#)

Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mots clés : ASSAINISSEMENT, ASSAINISSEMENT AUTONOME, APTITUDE DU SOL, ZONAGE, SDAGE, SCHEMA D'AMENAGEMENT, AMENAGEMENT DE COURS D'EAU

Date : 1999

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 00033548

Langue : Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/commune-de-chamaret-26-aptitude-des-sols-a-l-assainissement-autonome0>

Evaluer cette notice: